

COMMUNIQUE

Opacité nucléaire : Colère et indignation - Volet n°1

Les chiffres relatifs à la contamination de l'air existent mais ils sont confisqués par les Etats !

jeudi 24 mars 2011, par [CRIIRAD](#) (Date de rédaction antérieure : 23 mars 2011).

La publication des données du réseau CTBTO [Le CTBTO -Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organisation - est une organisation mise en place dans le cadre du traité d'interdiction totale des essais nucléaires (TICE en français), accord multilatéral ouvert à la signature le 24 septembre 1996 www.ctbto.org] ainsi que des installations nucléaires nord-américaines nous aurait renseigné précisément sur les niveaux de contamination de l'air et nous aurait permis d'évaluer de façon fiable les niveaux de risque bien avant que les masses d'air contaminé n'arrivent sur l'Europe.

La CRIIRAD lance un appel international, invitant citoyens, associations, scientifiques, élus ... de tous pays à se mobiliser à ses côtés afin d'exiger que les résultats relatifs à la contamination radioactive de l'air, obtenus grâce à l'argent public, soient mis à disposition du public ET SERVENT A SA PROTECTION.

Pas de données interprétables pour l'Amérique du nord !

Plus de 10 jours après le début des rejets radioactifs, les masses d'air contaminé ont traversé des pays aussi étendus que les Etats-Unis et le Canada, des pays qui disposent d'équipements performants, leur permettant d'évaluer précisément l'activité volumique [1] de chacun des radionucléides présents, en tout cas des plus problématiques d'un point de vue sanitaire. Or, en dépit des recherches conduites depuis plusieurs jours, la CRIIRAD n'a trouvé aucun chiffre sur la contamination de l'air. Ne sont accessibles que des résultats sur les débits de dose ou les taux d'émissions de rayonnements bêta et gamma, qui ne permettent pas d'évaluer le niveau de risque. Ils ne permettent d'ailleurs même pas d'établir une relation certaine entre l'élévation des valeurs et le passage des masses d'air contaminé.

La CRIIRAD va adresser, aux ambassades de ces deux pays, des demandes officielles pour que soient publiés dans les meilleurs délais les résultats que détiennent forcément les exploitants d'installations nucléaires, qu'elles soient civiles ou militaires.

Précisons à cet égard que les balises de l'IRSN implantées à Saint-Pierre et Miquelon, en Martinique et en

Guadeloupe ne mesurent que le niveau de rayonnement (les débits de dose exprimés en $\mu\text{Sv/h}$). Ces résultats ne permettent pas d'évaluer les risques.

Black-out international

A la recherche de stations de mesures intermédiaires entre le Japon et la France, le laboratoire de la CRIIRAD s'est tourné vers le réseau mis en place par l'Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (OTICE).

Il s'agit de stations de mesure réparties sur l'ensemble de la planète et qui enregistrent divers paramètres afin de contrôler qu'aucun essai nucléaire souterrain n'est effectué en violation des dispositions du traité (cf. Corée du Nord). Elles mesurent plusieurs paramètres : données sismiques, hydroacoustiques, infrasoniques et radionucléides. Une soixantaine de stations sont équipées de laboratoires d'analyses radiologiques (voir carte ci-dessous [non reproduite ici]). Elles sont capables de mesurer de très faibles niveaux de contamination dans l'air car l'une de leurs missions est de mesurer la contamination consécutive aux essais nucléaires atmosphériques

Ces laboratoires disposent de systèmes de détection de la radioactivité parfaitement adaptés à l'identification et à la quantification des produits radioactifs présents dans les masses d'air contaminé par les rejets radioactifs de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi.

Le samedi 19 mars, la CRIIRAD adressait donc une demande de communication de résultats à M^{me} THUNBORG, responsable de l'information publique à l'OTICE. Elle nous répondait le lendemain soir qu'elle transmettait notre demande à la division en charge de la sécurité des données [2]. Le lundi, faute de réponse, la CRIIRAD réitérait sa demande en insistant sur l'urgence de la situation et en précisant que faute de réponse rapide elle dénoncerait publiquement la situation. M^{me} THUNBORG nous conseillait par retour de nous adresser aux autorités françaises et, soucieuse de nous aider, nous orientait vers des articles où des institutions autrichiennes, suédoises ou allemandes qui ont accès aux données avaient laissé filtrer quelques résultats. Nous obtenions ainsi quelques données mais trop parcellaires et impossible à corréliser dans l'espace et dans le temps.

Deux heures plus tard, un courriel de M. SCOTTI [3], nous indiquait que « *Les données collectées par le réseau des stations du STP ne peuvent être communiquées qu'aux correspondants (centres de données nationaux) désignés par les Etats Signataires du TICE. Pour la France, l'organisme destinataire de ces données est le Commissariat à l'Energie Atomique* ». Le responsable du laboratoire de la CRIIRAD s'adressait le jour même au CEA : « *Je vous serais reconnaissant de m'indiquer comment la CRIIRAD peut avoir accès, dans*

les meilleurs

délais, aux données collectées par les stations de surveillance du réseau de l'OTICE, en particulier en ce qui

concerne les radionucléides (notamment Cs137 et I131, Sr 90, gaz rares, tritium, transuraniens). Il s'agit pour nous d'affiner les prévisions concernant l'impact des rejets du site de Fukushima et de répondre aux

inquiétudes du public français. »

La réponse nous parvenait le lendemain en milieu de journée : aucune donnée ne nous sera communiquée.

Le réseau international de mesure obéit à des règles de confidentialité définies strictement par les Etats

membres du traité d'Interdiction Complète des Essais. « *Les données sont donc uniquement transmises à des*

points de contact nationaux nommés par les Etats qui en font une analyse dans l'objectif du Traité, à savoir

détecter tout essai nucléaire qui aurait été mené en contradiction avec l'engagement des États ayant ratifié le

TICE. ». Pour la France, il s'agit du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), organisme en charge du

développement des activités nucléaires militaires et civiles.

La réponse indiquait en outre que « *Suite à l'accident de Fukushima, à la demande des États signataires du*

TICE, les données sur l'activité des radionucléides sont transmises à l'Agence Internationale de l'Energie

Atomique (AIEA) et à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Les équipes de ces deux organisations en

charge des aspects sûreté et radioprotection peuvent ainsi les utiliser en complément de l'ensemble des

données fournies par les États, pour établir les évaluations nécessaires à la protection des personnes susceptibles d'être concernées par les retombées de l'accident. ». Or, ni l'AIEA, ni l'OMS n'ont

rendu publics

ces résultats.

Il faut dire que l'AIEA a en charge la promotion des activités nucléaires civiles (voir statuts) [4] et que l'OMS qui

est normalement en charge de la santé publique a signé avec l'AIEA, dès 1959, un accord qui dispose que les

deux agences « *agiront en coopération étroite et se consulteront régulièrement* ».

BILAN : depuis plus de 10 jours, la centrale nucléaire de FUKUSHIMA DAIICHI rejette des produits radioactifs dans l'atmosphère : ces rejets ne sont ni maîtrisés ni quantifiés. Dans le même temps des stations de mesures réparties sur l'ensemble de notre planète enregistrent les niveaux de radioactivité de l'air et suivent pas à pas l'évolution de la radioactivité dans l'espace et dans le temps... mais veillent jalousement à ce que ces données restent secrètes.

Cette situation est choquante en temps normal, totalement inacceptable en situation d'urgence radiologique. Et d'autant plus inacceptable que ce réseau de mesure est financé par l'argent public !

Les Etats cotisent en effet à hauteur de 55 700 000 € pour faire fonctionner les stations de mesure. Les citoyens américains respirent depuis le 17 mars dernier les particules radioactives rejetées par les réacteurs nucléaires et les piscines de stockage de combustible irradié de la centrale de FUKUSHIMA

DAIICHI. Premiers contributeurs au budget du réseau, ils apprécieront de n'avoir strictement aucune donnée en contrepartie de leurs 12 millions d'euros. Un sacré marché de dupes. A noter qu'avec un versement de 3 600 000 €, les Français ne sont pas mieux lotis.

La CRIIRAD reçoit des centaines d'appels de personnes inquiètes de la contamination de l'air qu'elles respirent, inquiètes pour elles-mêmes et surtout pour leurs enfants. Elle aimerait informer correctement, et si possible rassurer, mais sur des bases solides, tous ses correspondants, qu'ils habitent le Finistère, la Martinique ou la Corée du Sud. Elle invite chaque citoyen, chaque association, chaque scientifique, chaque élus... à se mobiliser pour obtenir la levée du secret sur les niveaux de contamination de l'air. Une pétition sera prochainement mise en ligne pour collecter des signatures sur la France mais chacun peut d'ores-et déjà relayer la mobilisation à l'étranger et intervenir auprès des autorités de son pays pour dénoncer la situation.

CRIIRAD

23 mars 2011 - 17h

Notes

[1] L'activité volumique s'exprime en becquerels par mètre cube d'air (notée Bq/m³). Elle renseigne sur le nombre de désintégrations qui se produisent par unité de temps et de volume. Une valeur de 15 Bq/m³ signifie que dans un mètre cube d'air, à chaque seconde, 15 noyaux d'atomes radioactifs se désintègrent en émettant des rayonnements ionisants. Cette valeur décroît en fonction de la période radioactive du radionucléide considéré. La période correspond au temps au bout duquel l'activité est divisée par 2 : 8 jours pour l'iode 131 ; 30 ans pour le césium 137 ; 2 ans pour le césium 134.

[2] "I have forwarded your request to the Division responsible for the Secure data. They will get back to you in regards to your inquiry. Best regards", Annika THUNBORG, Spokesperson and Chief of Public Information, Preparatory Commission for the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organization (CTBTO), UN, Vienna, Austria.

[3] M. Lucien SCOTTI, Conseiller, Représentation Permanente de la France auprès des Nations Unies et des Organisations Internationales à Vienne.

[4] Article 2 des statuts de l'AIEA : « L'Agence s'efforce de hâter et d'accroître la contribution de

l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier. Elle s'assure, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires. »